

Procès-verbal de l'Assemblée générale 2014 de l'ANVP

approuvé lors de l'AG du 30 mai 2015

Le 8 mai 2014, les adhérents de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire au Bon Pasteur - 18, rue Marie-Euphrasie Pelletier - 49045 Angers

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents :

- 132 présents ;
- 21 pouvoirs nominatifs ;
- 26 pouvoirs en blanc ont été retournés.

Soit 179 votants pour les rapports

Les rapports ont été préalablement envoyés à chaque membre participant

Le président, Benoît Ballenghien, ouvre la séance à 15 h 30.

Procès verbal de l'Assemblée générale du 2 juin 2013 à Paris

Le procès-verbal est approuvé par 178 voix et une abstention.

Rapport d'activité 2013 présenté par la secrétaire générale adjointe, Roselyne Pedoux.

Approuvé par 155 voix pour et 24 abstentions

Rapport financier 2013 présenté par le trésorier adjoint, Eric Dehling

Le compte de résultat est approuvé à l'unanimité.

Le budget 2014 est approuvé à l'unanimité.

Lecture du rapport sur les comptes annuels par Madame Hertel-Petit, commissaire aux comptes.

Quitus est donné aux administrateurs pour l'exercice 2013.

Concernant l'affectation du résultat

Compte tenu de la structure du haut de notre bilan, le conseil d'administration a proposé d'affecter le résultat négatif de l'exercice 2013 :

dans un premier temps, au report à nouveau ;

puis d'imputer le montant du report à nouveau cumulé depuis plusieurs années à la "réserve de trésorerie".

Résolution adoptée à l'unanimité 179 voix

Concernant la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes adjoint

Le mandat de commissaire aux comptes est attribué à la société SECNO jusqu'à l'exercice 2014 et réalisé par :

- un commissaire aux comptes titulaire ;
- un commissaire aux comptes suppléant.

Jusqu'au 1er janvier 2013, Monsieur Eric Masurel a été le CAC titulaire et Madame Florence Hertel-Petit CAC suppléante.

Monsieur Masurel exerçant maintenant d'autres fonctions, le relais a été pris par Madame Hertel-Petit devenue CAC titulaire.

En conséquence, le Conseil d'administration a demandé à la présente assemblée générale d'approuver la nomination de Monsieur Franck Duclos en tant que CAC suppléant.

Résolution adoptée à l'unanimité 179 voix.

Rapport moral et d'orientation 2013 présenté par le président Benoît Ballenghien

Approuvé à l'unanimité 179 voix

Élection du tiers sortant du conseil d'administration

Les douze candidats ont été invités par le président Benoît Ballenghien à se présenter devant l'assemblée. 10 sièges sont à pourvoir : 9 pour un mandat de 3 ans, 1 pour un mandat de 1 an (fin du mandat de deux ans d'un administrateur démissionnaire).

Conformément au règlement intérieur, la majorité absolue des suffrages est requise pour être élu.

Nombre total de votants : 654 (dont 541 par correspondance et 113 en séance)*.

Nombre de bulletins nuls : 18

Nombre de bulletins exprimés : 636

Majorité absolue : 319.

Après le vote de l'assemblée, la séance est suspendue à 19 h 30.

La reprise de l'Assemblée générale a lieu à 20 h 45 pour la proclamation des résultats du vote :

11 candidats ont obtenu la majorité absolue ; 10 sont élus et deux non élus.

Josette Vilaine	:	579 voix (1er mandat - 3 ans)
Georges Sobieski	:	562 voix (2ème mandat - 3 ans)
Marie-Paule Héraud	:	561 voix (1er mandat - 3 ans)
Anne Brunier	:	559 voix (1er mandat - 3 ans)
Didier Baudoin	:	553 voix (2ème mandat - 3 ans)
Raphaël Bonte	:	551 voix (1er mandat - 3 ans)
Jean-Louis Pierreuse	:	512 voix (2ème mandat - 3 ans)
Marie-Dominique Perron	:	497 voix (1er mandat - 3 ans)
Claude Saumier	:	482 voix (3ème mandat - 3 ans)
Patrick Franc	:	463 voix (1er mandat - 1 an)
Bernard Vulliez	:	395 voix : non élu
Michel Prioleau	:	278 voix : non élu

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.

Le président
Benoît Ballenghien



* Le vote pour élire les membres du conseil d'administration peut se faire par correspondance et non en remettant un pouvoir à un membre présent, ce qui explique la différence entre le nombre votant les rapports et le nombre élisant les administrateurs.